Trophées APAJH 2010 : le concours est ouvert !

- La Fédération des APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés, lance sa 6° édition des Trophées APAJH.
- Les Trophées APAJH distinguent au plan national, des initiatives, publiques et privées, collectives ou individuelles.
- Une belle façon de récompenser les efforts de toutes celles et ceux qui pensent et agissent au quotidien pour l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap.



Clôture des inscriptions : le 25 juin 2010

Le Concours est ouvert aux établissements d'enseignement, aux administrations et services publics, aux entreprises, aux villes et collectivités locales...

Pour en savoir plus et obtenir le dossier de candidature :

www.trophees.apajh.org

Pour tout renseignement complémentaire,

Fédération des APAJH - tél: 33(0) 1 55 39 56 00 ou trophees@apajh.asso.fr

La 6ème édition des Trophées : pour une société plus solidaire!

Une nouvelle fois, le concours organisé par la Fédération des APAJH va permettre **d'attirer l'attention** sur des **initiatives exemplaires**, **privées ou publiques**, **collectives ou individuelles**, qui permettent l'accès et la participation à la vie sociale, culturelle, sportive ou professionnelle des personnes en situation de handicap.

En 6 ans, **plus de 400 dossiers de candidature** ont ainsi été examinés, **42 initiatives ont été primées et 22 000 spectateurs** ont participé aux cérémonies annuelles de remise des Trophées APAJH. Autant de réalisations qui ont favorisé l'évolution des mentalités et le regard porté sur le handicap Mais des efforts restent encore à faire!

« Le lancement du concours des Trophées APAJH 2010, 5 ans après l'adoption de la loi du 11 février 2005 ¹, a une résonnance toute particulière.», explique Jean-Louis Garcia, président de la Fédération des APAJH. « Car nous venons de saisir la Halde pour discriminations d'Etat constatant les tendances répétées et systématiques de ce dernier à se désengager de ses responsabilités vis-à-vis des plus démunis. »

2 dates à retenir : le 25 juin et le 23 novembre 2010

Un jury d'experts examinera, à la **clôture du concours fixée au 25 juin**, les dossiers de candidature. Seront appréciés leur impact sur la vie quotidienne des personnes en situation de handicap, l'innovation, l'originalité, les répercutions annexes ...

Les Trophées seront ensuite remis aux lauréats lors de la cérémonie du 23 novembre 2010 au Carrousel du Louvre devant des milliers de personnes, en situation de handicap et valides, salariés et militants de l'APAJH, journalistes, chefs d'entreprises, artistes et personnalités politiques, tous désireux de faire changer le regard porté sur le handicap.



La marraine des Trophées APAJH, **la comédienne Léa Drucker**, sera entourée de nombreuses personnalités et d'un plateau d'artistes, pour une soirée qui s'annonce déjà riche en émotions et en surprises.

Parmi les Trophées...

6 Trophées seront décernés :

■ École et culture ■ Entreprise citoyenne ■ Accessibilité d'une ville ■ Accessibilité d'un service public ■ Sport ■ Un Trophée d'honneur

6 trophées qui, au terme d'un appel à candidature qui commence aujourd'hui, récompenseront des projets et des réalisations exemplaires, lors d'une grande soirée de célébration à Paris.

École et culture pour tous!

L'accès à l'éduction et à la culture est, pour les enfants et adolescents en situation handicap, comme pour les autres, un enjeu-clé de leur participation pleine et entière à la vie sociale. C'est également un droit garanti par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen (art. 26 et 27). Chacun doit pouvoir accéder au savoir et pratiquer les activités culturelles de son choix. A titre d'exemple, une salle de cinéma sur deux n'est pas accessible. Cependant, on constate de nettes avancées avec la loi du 11 février. Tout enfant en situation de handicap peut désormais être inscrit dans « l'école ou l'établissement du second degré de son quartier ». Mais beaucoup reste encore à faire.

La Fédération des APAJH a récompensé ces dernières années, des **initiatives fortes** ... On se souvient du Lycée Collège à l'Hôpital et à Domicile (LCHD) de Grenoble (Trophée 2006) ou encore de la Ville d'Aulnay-sous-Bois (Trophée 2008) qui favorisé l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire : dans les crèches, les établissements scolaires et les centres de loisirs.

En matière d'accessibilité à la culture les Trophées de l'APAJH ont récompensé ces dernières années : le Parc national des Pyrénées qui favorise l'accès de tous les publics à l'espace naturel montagnard ou encore l'association parisienne « L'enfant @ l'hôpital » pour la création d'une plate-forme virtuelle interactive permettant à des enfants hospitalisés de dialoguer avec des personnages emblématiques : musiciens, explorateurs, etc.

Pour en savoir plus ... L'APAJH, une association militante au service de tous les handicaps.

Créée en 1962, l'APAJH est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidant... Elle assure à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...) et accompagne 25 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans plus de 600 établissements ou services...

A la simple question « Combien de personnes en situation de handicap en France? » il n'y a pas de réponse ou en réalité, il y a une pluralité de réponses, qui recouvre des réalités différentes et varie selon la définition retenue du handicap (in, Rapport de Paul Blanc, 2002). "Entre 280 000 et 23 650 000 personnes handicapées, selon le périmètre utilisé", note le rapport de la Cour des Comptes en 2003, qui rappelle aussi que 3,97 millions de personnes en 1999 se déclaraient titulaires d'un taux d'incapacité reconnu officiellement, soit 6,8 % de la population.

Clôture des inscriptions : le 25 juin 2010

(1)La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » se base sur le principe selon lequel « toute personne handicapées a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ». Il en résulte que la personne en situation de handicap doit trouver toute sa place à l'école, accéder au savoir, occuper un emploi, évoluer professionnellement, participer aux activités culturelles et de loisirs ...

contacts presse:

■ Agence C₃M

Michelle Amiard - michelle@agence-C3M.com - Cathy Lacides - cathy@agence-C3M.com - Tél.: 01 47 34 01 15

■ Fédération des APAJH

Audrey Pugliérini - communication@apajh.asso.fr - Tél.: 01 55 39 56 34

